



**CADRE RÉSERVÉ AU SMGEAG - Ne rien inscrire**

Dossier n° : \_\_\_\_\_ Reçu le : \_\_\_\_\_

## NATURE DE LA DEMANDE

### La demande d'autorisation concerne :

Le raccordement au réseau public d'assainissement de la commune de \_\_\_\_\_

La régularisation administrative des modalités de déversement et de raccordement au réseau public d'assainissement de la commune de \_\_\_\_\_

### La délivrance d'une autorisation de déversement concerne des eaux usées d'activités :

assimilables à un usage domestique (cf. Extrait réglementation)

non domestiques (c'est-à-dire résultant des activités artisanales, commerciales ou industrielles, non décrites à l'annexe 1 de l'arrêté du 21/12/2007 relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte)

## ENTREPRISE

Dénomination : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

N° tél : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / Fax : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ /

### GÉRANT :

Mme  M. : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

N° tél Portable : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / Domicile : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ /

### DEMANDEUR (si différent du gérant) :

Mme  M.  Sté : \_\_\_\_\_

Qualité : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

N° tél Portable : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / Domicile : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ /

## ACTIVITÉ 1/2

Nature de l'activité : \_\_\_\_\_

Nombre de jours de travail dans l'année : \_\_\_\_\_

Mois d'activité maximale pour cette année : \_\_\_\_\_

Effectif total de l'établissement : Permanents : \_\_\_\_\_ Saisonniers : \_\_\_\_\_

Rythme d'activité :  1x8  2x8  3x8  Autre : \_\_\_\_\_

Activité :  Continue  Discontinue

Diurne  Nocturne  Semaine  Week-end



**ACTIVITÉ 2/2**

Description des activités par poste (*exemples : bureaux, stockage, production, manutention, lavages de camions, etc...*) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Evolution prévisible de l'activité : \_\_\_\_\_

Si vous exercez une activité de restauration :

Nombre moyen de repas : \_\_\_\_\_ /jour

Nombre moyen de repas : \_\_\_\_\_ /jour

Etes-vous une installation classée pour la protection de l'environnement - ICPE (un titre de la loi de 1976) ?  Oui (*Si oui, joindre une copie de l'arrêté préfectoral*)  Non

**EFFLUENT : NATURE - COLLECTE - TRAITEMENT - REJET**

Produisez-vous des effluents autres que domestiques ?  Oui  Non

Avez-vous un réseau d'assainissement :  unitaire  sanitaire  séparatif  
 absence de réseau  autre (à préciser) : \_\_\_\_\_

Existe-t-il des installations de prétraitement des effluents avant rejet, ou vous équipez-vous d'une telle installation ?  Oui  Non

Si oui, décrivez ces équipements :  Débourbeur  Séparateur à fécule  
 Séparateur à hydrocarbures  Puits d'infiltration  
 Bac à graisse / Séparateur à graisse  Bassin de rétention  
 Autre (*précisez*) : \_\_\_\_\_

Possédez-vous un plan de vos équipements ainsi qu'une notice technique de votre ouvrage de traitement ?  Oui (*Si oui, joignez une photocopie du plan ainsi que la notice technique*)  
 Non

Si non, quelles sont les dimensions et la marque de vos équipements ? \_\_\_\_\_



**POINT DE REJET**

Nombre de point(s) de rejet : \_\_\_\_\_ Lieu du(des) point(s) de rejet : \_\_\_\_\_

Pour chaque point de rejet, indiquez les caractéristiques suivantes :

	Origine de l'eau (1)	Nature des effluents (2)	Débit des rejets	Réseau public sans prétraitement (3)	Réseau public avec prétraitement (4)	Traitement sur site (5)	Stockage et évacuation par une entreprise spécialisée (6)
1							
2							
3							

(1) Réseau public, puits ou eaux superficielles / (2) Eau domestique, de refroidissement, de lavage, de process, etc... / (3) Préciser la nature du réseau : eaux usées, eaux pluviales, unitaires / (4) Préciser le mode de prétraitement / (5) Si vos effluents sont traités sur place, veuillez préciser (traitement physico-chimique, biologique, décantation, ...) / (6) Préciser le nom de l'entreprise spécialisée et la ville / commune où elle se trouve.

Précisez le(s) type(s) de dispositif(s) de dépurat[i]on :

	Type du dispositif d'épuration	Date de mise en service	Modifications apportées	Traitement des effluents	Dispositifs projetés	Destination et traitement
1						
2						
3						

Pour chaque date, préciser le type de modification.

Possédez-vous un plan des réseaux d'évacuation des eaux ?  Oui  Non



### CONTRÔLE DES REJETS D'EAUX USÉES

Effectuez-vous des analyses relatives aux rejets d'eaux usées ?

- Oui (Si oui, joindre les photocopies des analyses)  Non

Les analyses sont réalisées par :  Votre laboratoire  Un laboratoire extérieur

Possédez-vous un programme d'autosurveillance ?

- Oui (Si oui, joindre les photocopies du programme d'autosurveillance et descriptifs des équipements d'autosurveillance)  Non

### PRODUITS STOCKÉS

(Joindre les fiches produits)

NATURE	UTILISATION	QUANTITÉ	MODE DE STOCKAGE

### NATURE DES DÉCHETS SPÉCIFIQUES À L'ÉTABLISSEMENT

(y compris hydrocarbures, boues, filières de traitement, etc...)

NATURE	QUANTITÉ	MODE DE STOCKAGE	MODE D'EVACUATION



**ANALYSE DES RISQUES**

Avez-vous une zone de stockage des produits dangereux ou polluants ?

Oui       Non

Si oui, précisez :

Mode de stockage	Dispositions prises pour éviter toute pollution accidentelle du milieu naturel et/ou du réseau d'assainissement public (bac ou aire de rétention, surfaces imperméabilisées avec récupération des effluents,...)

L'établissement est-il équipé de poste(s) au pyralène (P.C.B. ou polychlorobiphényles) ?

Oui       Non

Si oui, combien ? \_\_\_\_\_



## REGLEMENTATION EN VIGUEUR 1/3

### Article L1331-7-1 - Code de la Santé Publique

Le propriétaire d'un immeuble ou d'un établissement dont les eaux usées résultent d'utilisations de l'eau assimilables à un usage domestique en application de l'article L.213-10-2 du Code de l'Environnement a droit, à sa demande, au raccordement au réseau public de collecte dans la limite des capacités de transport et d'épuration des installations existantes ou en cours de réalisation.

Le propriétaire peut être astreint à verser à la collectivité organisatrice du service ou au groupement auquel elle appartient, dans les conditions fixées par délibération de l'organe délibérant, une participation dont le montant tient compte de l'économie qu'il réalise en évitant le coût d'une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire.

Cette participation s'ajoute, le cas échéant, aux redevances mentionnées à l'article L. 2224-12-2 du code général des collectivités territoriales et aux sommes pouvant être dues par les intéressés au titre des articles L. 1331-2, L. 1331-3 et L. 1331-6 du présent code.

La collectivité organisatrice du service ou le groupement auquel elle appartient peut fixer des prescriptions techniques applicables au raccordement d'immeubles ou d'établissements mentionnés au premier alinéa du présent article en fonction des risques résultant des activités exercées dans ces immeubles et établissements, ainsi que de la nature des eaux usées qu'ils produisent. Ces prescriptions techniques sont regroupées en annexes au règlement de service d'assainissement qui, par exception aux dispositions de l'article L. 2224-12 du code général des collectivités territoriales, ne sont notifiées qu'aux usagers concernés.

### Article L1331-8 - Code de la Santé Publique

Tant que le propriétaire ne s'est pas conformé aux obligations prévues aux articles L. 1331-1 à L.1331-7-1, il est astreint au paiement d'une somme au moins équivalente à la redevance qu'il aurait payée au service public d'assainissement si son immeuble avait été raccordé au réseau ou équipé d'une installation d'assainissement autonome réglementaire, et qui peut être majorée dans une proportion fixée par le conseil municipal dans la limite de 100 %.

### Article 37 - Loi n°2011-525 du 17 mai 2011 (Warsmann 2)

Le propriétaire d'un immeuble ou d'une installation mentionnée à l'article L. 1331-7-1 du code de la santé publique qui est raccordé au réseau public de collecte sans autorisation à la date d'entrée en vigueur de la présente loi régularise sa situation en présentant au service d'assainissement chargé de la collecte des eaux usées du lieu d'implantation de l'immeuble ou de l'installation une déclaration justifiant qu'il utilise l'eau dans des conditions assimilables à un usage domestique. En l'absence de déclaration dans l'année suivant la publication de la présente loi, l'article L. 1331-8 dudit code lui est applicable.



## REGLEMENTATION EN VIGUEUR 2/3

### **Article R2333-125 - Code Général des Collectivités Territoriales**

Toute personne tenue de se raccorder au réseau d'assainissement et qui s'alimente en eau, totalement ou partiellement, à une source qui ne relève pas d'un service public doit en faire la déclaration à la mairie.

Dans le cas où l'usage de cette eau générerait le rejet d'eaux usées collectées par le service d'assainissement, la redevance d'assainissement collectif est calculée :

- soit par mesure directe au moyen de dispositifs de comptage posés et entretenus aux frais de l'usager et dont les relevés sont transmis au service d'assainissement dans les conditions fixées par l'autorité mentionnée au premier alinéa de l'article R. 2333-122 ;
- soit à défaut de dispositifs de comptage ou de justification de la conformité des dispositifs de comptage par rapport à la réglementation, ou en l'absence de transmission des relevés, sur la base de critères permettant d'évaluer le volume d'eau prélevé, définis par la même autorité et prenant en compte notamment la surface de l'habitation et du terrain, le nombre d'habitants, la durée du séjour.

### **Arrêté du 21/12/2017 relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte - Annexe I : Définition des activités impliquant des utilisations de l'eau assimilables aux utilisations à des fins domestiques.**

Les personnes abonnées au service d'eau potable ou disposant d'un forage pour leur alimentation en eau dont les activités impliquent des utilisations de l'eau assimilables aux utilisations de l'eau à des fins domestiques sont celles dont les locaux où a lieu la livraison d'eau permettent l'exercice des activités suivantes :

- des activités de commerce de détail, c'est-à-dire de vente au public de biens neufs ou d'occasion essentiellement destinés à la consommation des particuliers ou des ménages ;
- des activités de services contribuant aux soins d'hygiène des personnes, laveries automatiques, nettoyage à sec de vêtements, coiffure, établissements de bains-douches ;
- des activités d'hôtellerie, résidences de tourisme, camping et caravanage, parcs résidentiels de loisirs, centres de soins médicaux ou sociaux pour de courts ou de longs séjours, congrégations religieuses, hébergement de militaires, hébergement d'étudiants ou de travailleurs pour de longs séjours, centres pénitenciers ;
- des activités de services et d'administration pour lesquelles les pollutions de l'eau résultent principalement des besoins visés à l'article R. 213-48-1 du code de l'environnement :
- activités de restauration, qu'il s'agisse de restaurants traditionnels, de self-services ou d'établissements proposant des plats à emporter ;
- activités d'édition à l'exclusion de la réalisation des supports ;
- activités de production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision, d'enregistrement sonore et d'édition musicale, de production et de diffusion de radio et de télévision, de télédiffusion, de traitement, d'hébergement et de recherche de données ;



### REGLEMENTATION EN VIGUEUR 3/3

- activités de programmation et de conseil en informatique et autres services professionnels et techniques de nature informatique ;
- activités administratives et financières de commerce de gros, de poste et de courrier, de services financiers et d'assurances, de services de caisses de retraite, de services juridiques et comptables, activités immobilières ;
- activités de sièges sociaux ;
- activités de services au public ou aux industries comme les activités d'architecture et d'ingénierie, activités de contrôle et d'analyses techniques, activités de publicité et d'études de marché, activités de fournitures de contrats de location et de location bail, activités de service dans le domaine de l'emploi, activités des agences de voyage et des services de réservation ;
- activités d'enseignement ;
- activités de services d'action sociale, d'administrations publiques et de sécurité sociale, ainsi que les activités administratives d'organisations associatives et d'organisations ou d'organismes extraterritoriaux ;
- activités pour la santé humaine, à l'exclusion des hôpitaux généraux et spécialisés en médecine ou chirurgie ;
- activités de services en matière de culture et de divertissement, y compris les bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles ;
- activités d'exploitation d'installations de jeux de hasard ;
- activités sportives, récréatives et de loisirs ;
- activités des locaux permettant l'accueil de voyageurs.





### PIECES A FOURNIR

- Présent formulaire complété et signé
- Copie de(s) arrêté(s) préfectoraux et/ou de(s) récépissés de déclaration actuellement en vigueur
- Copie des déclarations d'activités polluantes adressées à l'Office de l'Eau
- Copie des déclarations d'activités adressées à la DRIRE
- Copie des fiches produits
- Copie du plan de votre réseau d'évacuation des eaux usées
- Plan et notices techniques, descriptif et note de dimensionnement des ouvrages ou des installations de prétraitement
- Descriptif du dispositif d'autosurveillance (préleveur, débitmètre, etc...)
- Programme d'autocontrôle pratiqué ou envisagé.

*Nota : Ces documents sont nécessaires pour l'établissement de l'autorisation de rejet. Cependant, un complément d'information peut vous être demandé par le Syndicat mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe (SMGEAG).*

### OBSERVATIONS

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

Fait à : \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Le représentant de l'établissement : \_\_\_\_\_

Qualité : \_\_\_\_\_

Signature (Précédée de la mention 'lu et approuvé') :